

ZETES INDUSTRIES SA

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE SUR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2015

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de ZETES INDUSTRIES au 30 juin 2015 ainsi que du compte de résultats, de l'état des variations des capitaux propres et du tableau de des flux de trésorerie pour la période de six mois se clôturant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Les informations financières intermédiaires revues présentent un total bilan de 190.851 (000) EUR et un bénéfice de la période de 5.308 (000) EUR.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux International Financial Reporting Standards tels qu'adoptés au sein de l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE (International Standard on Review Engagements) 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ».

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'information, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de ZETES INDUSTRIES au 30 juin 2015, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux International Financial Reporting Standards tels qu'adoptés au sein de l'Union Européenne.

Zaventem, le 2 septembre 2015

RSM RÉVISEURS D'ENTREPRISES-BEDRIJFSREVISOREN SCRL
REPRÉSENTÉE PAR



LAURENT VAN DER LINDEN



THIERRY DUPONT